

Numéro	CFVU/2025-09-23/04
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	13/10/2025
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	14/10/2025
Date de transmission au Recteur	14/10/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

Délibération du 23 septembre 2025 portant avis sur la création d'une formation délocalisée en master mention « management de l'innovation » (1^{ère} et 2^{ème} année) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Universidade de São Paulo (USP), département de la Faculdade de Economia, Administração e Contabilidade (FEA), Brésil

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, L. 123-7-1, D. 123-15 et suivants, et D. 613-17 à D. 613-25 ;

Vu l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la création d'une formation délocalisée en master mention « management de l'innovation » (1^{ère} et 2^{ème} année) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Universidade de São Paulo (USP), département de la Faculdade de Economia, Administração e Contabilidade (FEA), Brésil, dont la convention, les maquettes et le règlement des études sont ci-après annexés.

Délibération CFVU/2025-09-23/04	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	36
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 25 septembre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Convention d'application n°3

Délocalisation du diplôme « Master Management de l'Innovation » de l'Ecole de Management de la Sorbonne à l'université de São Paulo

Entre

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE (ci-après « Paris 1 »),
ayant son siège au 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05, France ;
représentée par Prof. Christine Neau-Leduc, en qualité de Présidente,

Et

UNIVERSIDADE DE SÃO PAULO (ci-après « USP »),
ayant son siège à R. da Reitoria, 374, Cidade Universitária, Butantã, São Paulo, 05508-220,
Brésil;
représentée par Prof. Maria Dolores Montoya Diaz, en qualité de Directrice de la Faculdade
de Economia, Administração, Contabilidade e Atuária de l'Universidade de São Paulo (ci-
après, « FEA-USP »).

Ci-après dénommées individuellement « **Partie** », et conjointement « **Parties** ».

Relatif à l'accord-cadre de coopération signé le même jour entre les deux établissements.

- Au vu des dispositions du code de l'éducation et notamment des articles L123-7-1, D123-15 et suivants, D.613-17 à D. 613-25 qui permet aux universités françaises de développer de manière libre leurs accords de coopération internationale ;

- Au vu de l'article 207 de la Constitution fédérale brésilienne de 1988, qui confère aux universités l'autonomie didactico-scientifique, administrative, financière et de gestion patrimoniale ; de l'article 53, alinéa VII, de la Loi d'orientations et bases de l'éducation nationale (Loi n° 9.394/1996) : qui autorise expressément les universités à "conclure des contrats, accords et conventions" ; et de l'article 1er du Statut de l'université de São Paulo (Résolution n° 3.461/1988) : qui établit l'USP comme une entité publique autonome à régime spécial, dotée d'autonomie didactico-scientifique, administrative, disciplinaire, financière et de gestion patrimoniale ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objectifs

1.1. La présente convention a pour objet la délocalisation du Master « Management de l'Innovation » de l'EMS de Paris 1 à la FEA-USP.

Dans ce contexte, les étudiants de la Faculté d'Économie, d'Administration, de Comptabilité et d'Actuariat de l'USP (ci-après, « FEA-USP ») suivront des cours dans les domaines de l'économie, de l'administration, de la comptabilité et de l'actuariat à l'USP, complétés par des cours dispensés par des enseignants-chercheurs de Paris 1 (voir Annexe 2), leur permettant d'obtenir le diplôme du Master « Management de l'Innovation » de Paris 1, tout en poursuivant

leurs études de « Graduação » à l'USP, sous réserve d'une demande de co-accréditation auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France.

Le diplôme que les étudiants de l'USP peuvent recevoir de Paris 1 et celui qu'ils reçoivent dans l'établissement d'origine sont deux diplômes distincts et indépendants.

Article 2 : faculté(s) / département(s) / unité(s) concerné(s) pour chaque Partie

- pour Paris 1 :
 - École de Management de la Sorbonne ;
- pour USP :
 - Faculdade de Economia, Administração, Contabilidade e Atuária.

Article 3 : participants

Le diplôme « Master Management de l'Innovation » s'adresse aux étudiants inscrits dans les cursus de la FEA-USP. Le nombre maximum d'étudiants admis au programme correspondra à la capacité d'accueil de l'USP et aux exigences pédagogiques du programme. En tout état de cause, ce nombre ne pourra pas dépasser **quatre-vingt-dix (90)** étudiants par promotion annuelle, soit cent quatre-vingts (180) au total (M1 et M2) .

Ce nombre peut être modifié par une décision commune notifiée par écrit par chaque Partie. Cet amendement doit faire l'objet d'un avenant à cette convention, signé par les représentants de chaque établissement.

Article 4 : diplômes délivrés

Après avoir satisfait aux exigences, deux diplômes distincts sont décernés à l'étudiant de l'USP :

- « Graduação », en « Economia » « Administração », « Contabilidade » ou en « Atuária » de l'USP ;
- « Master » en « Management de l'Innovation » de Paris 1.

Article 5 : coordination pédagogique et administrative du programme

5.1. Chaque Partie désigne un responsable du programme qui fait l'objet de cette convention d'application parmi ses enseignants-chercheurs ainsi qu'un référent en charge des questions administratives. Ces personnes sont les contacts pour les étudiants de l'USP qui participent au programme décrit.

Pour l'EMS de Paris 1 :	Pour la FEA-USP :
Nom : Florent Pratlong Titre : Maître de conférences Adresse : 12, Place du Panthéon, 75231, Paris cedex 05, France E-mail : florent.pratlong@univ-paris1.fr	Nom : Maria Dolores Montoya Diaz Titre : Directrice de la faculté FEA-USP Adresse : R. da Reitoria, 374, Cidade Universitária, Butantã, São Paulo, Brésil Email : madmdiaz@usp.br

Dans le cadre d'une concertation permanente et par l'intermédiaire des personnes désignées, les deux universités s'engagent à mettre tout en œuvre pour gérer les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du programme.

5.2. Chaque partenaire accepte de :

- Participer de manière coopérative aux réunions des différents organes relevant du présent accord ;
- Notifier sans délai tout retard dans l'exécution ou tout événement susceptible d'avoir une incidence sur le programme à l'organe approprié ;
- D'informer l'organe approprié des communications pertinentes qu'il reçoit de tiers en rapport avec le programme ;
- De veiller à l'exactitude des informations fournies aux autres partenaires et de corriger sans délai toute erreur dans les informations qui lui sont communiquées, les partenaires destinataires étant responsables de l'utilisation qui est faite de ces informations ;
- D'agir à tout moment de bonne foi et d'une manière qui reflète la bonne réputation, la bonne volonté et la réputation des autres partenaires et dans le respect des principes d'éthique.

5.3. Chaque Partie sera responsable de ses propres coûts associés à cette convention. Aucune des Parties n'aura le pouvoir d'autoriser ou d'engager une responsabilité financière pour le compte de l'autre.

Article 6 : programme d'enseignement

Le programme aura une durée de **quatre** (4) semestres. Les établissements partagent l'organisation et la gestion du programme qui peut être mis à jour avec les Parties selon la procédure décrite à l'article 8. Son contenu est détaillé à l'Annexe 2 de la présente convention.

Article 7 : éligibilité

Les étudiants participants seront sélectionnés par l'USP sur la base des critères suivants :

- a. Mérite académique ;
- b. Les compétences linguistiques ;
- c. Motivation d'étudier dans l'établissement d'accueil (Paris 1).

Article 8 : conditions et procédures d'admission

8.1. La sélection des étudiants relève de la responsabilité de la FEA-USP et de l'approbation de Paris 1, en fonction des exigences minimales suivantes :

- Les étudiants doivent être régulièrement inscrits à la FEA-USP dans un cursus équivalent à une Licence en France
- Les étudiants doivent avoir validé toutes les unités d'enseignement obligatoires jusqu'au sixième semestre de la grille pédagogique de son cursus (intégral ou nocturne) de la FEA-USP (Annexe 2) ;
- Les étudiants doivent démontrer leurs compétences linguistiques en anglais (cf. article 8.4.),
- Les étudiants doivent soumettre une lettre de motivation en anglais ou en portugais.

8.2. Le comité du programme de l'USP informera Paris 1 des étudiants sélectionnés immédiatement après l'achèvement du processus de sélection.

8.3. Les candidats sélectionnés pour participer au programme seront informés de leur admission au plus tard trois (3) mois avant le début du premier cours.

8.4. Afin de promouvoir l'intégration des étudiants participant au programme, l'établissement d'accueil exige un niveau de langue satisfaisant. L'exigence minimale pour les étudiants de l'USP en anglais est un niveau B2.

8.5. Une partie des inscriptions, pouvant aller jusqu'à 10 %, sera réservée aux étudiants du Programme de Soutien à la Permanence et à la Formation Étudiante de l'USP (PAPFE).

8.6. Les participants devront signer un Accord d'engagement attestant son adhésion à la présente convention, conformément aux règles établies dans l'Appel à Candidatures de la USP.

Article 9 : Missions d'enseignement

Dans le cadre de ce programme, des missions d'enseignement effectuées par les enseignants-chercheurs de l'EMS de Paris 1 dans les locaux de l'USP sont prévues, à raison de huit (8) missions d'enseignement réparties sur les quatre semestres. Autrement dit, pour une année universitaire donnée (fonctionnement nominal), 4 missions seront effectuées au cours des deux semestres au profit des étudiants de M1 et 4 missions seront effectuées au cours des deux semestres au profit des étudiants de M2. Le coordinateur du programme de Paris 1 proposera une liste des enseignants-chercheurs de Paris 1 pour délivrer des enseignements à la FEA-USP.

Article 10 : Déplacements et prise en charge des frais de mission

L'USP, conformément et dans la limite des valeurs mentionnées à l'article 14, prend en charge tous les frais liés aux missions d'enseignement réalisées en son sein par les enseignants (titulaires ou vacataires) de Paris 1. Ces frais comprennent le transport, l'hébergement et les repas. Toutefois, Paris 1 assure directement l'engagement des dépenses.

En sa qualité d'employeur, Paris 1 éditte un ordre de mission forfaitaire pour chacun de ses agents missionnaires, assurant ainsi les déplacements professionnels.

La durée indicative des missions des enseignants-chercheurs sera de deux semaines consécutives par module (voir Annexe 2). Les enseignants-chercheurs recrutés par Paris 1 auront le statut de « Professeurs visiteurs » et seront tenus d'assurer leurs cours en présentiel.

Article 11 : langue(s), reconnaissance et transfert de crédits, système de notation

11.1. Les cours seront dispensés en anglais, portugais et français. Le volume des heures enseignées dans chacune des langues sera décidé d'un commun accord entre les parties.

11.2. La notation des épreuves et le règlement des études sont prévus dans le descriptif des enseignements en Annexe 2. Les Parties s'engagent à développer un système de notation harmonisé, toujours en accord avec les règlements en vigueur.

11.3. Chaque partenaire tiendra des registres appropriés des étudiants inscrits au programme et fournira à tous les étudiants et partenaires le relevé de notes officiel à la fin de chaque semestre.

Article 12 : conditions d'obtention des diplômes

12.1. Les étudiants ne pourront obtenir le diplôme de Paris 1 « Master en Management de l'Innovation » qu'après avoir rempli tous les critères requis pour l'obtention du diplôme « Graduação » à la FEA-USP. Pour obtenir les deux diplômes, les étudiants devront satisfaire

aux exigences fixées par la FEA-USP et par l'EMS de Paris 1 et réussir les unités d'enseignement du Master « Management de l'Innovation ».

12.2. L'évaluation des unités d'enseignement pourra inclure des épreuves à choix multiples, des examens oraux ou écrits.

12.3. Comme exigence finale, un mémoire de fin d'études, encadré par un professeur de chacune des institutions partenaires, devra être rédigé. Le mémoire pourra prendre la forme d'un article académique et pourra aborder un thème théorique, appliqué ou un modèle d'affaires.

12.4. Un tableau d'équivalence entre les unités françaises et celles proposées par l'USP est indiqué à l'Annexe 2, ainsi qu'un tableau d'équivalence des notes entre la FEA-USP et l'EMS.

Article 13 : inscription et exonération de droits d'inscription

À la demande de l'USP, laquelle soutient une politique de gratuité pour encourager l'accès pour tous aux études dans le contexte socio-économique du pays, Paris 1 décide que les étudiants inscrits à ce programme seront exonérés du paiement des droits d'inscription universitaires normalement dus annuellement, conformément au titre de l'arrêté du 19 avril 2019 du ministère français de l'enseignement supérieur et de la recherche, sans que cette exonération ne soit compensée par une prise en charge correspondante du partenaire.

L'inscription administrative et pédagogique est annuelle.

Les étudiants du programme devront effectuer une double inscription administrative :

1. Les étudiants de l'USP s'inscriront aux unités d'enseignement de l'EMS via le système « Jupiter »;
2. La deuxième inscription sera réalisée auprès de l'EMS durant les deux ans du programme.

Tout étudiant inscrit à Paris 1, qu'il soit ou non exonéré du paiement des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil, a l'obligation de s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) directement sur le portail numérique public français dédié (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>), et dont le paiement est un préalable indispensable à l'inscription administrative et pédagogique à Paris 1. Le montant de la CVEC varie également annuellement. Il est fixé par arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche français. A titre d'information, il est de 105 euros pour l'année 2025-2026, pour toute inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Article 14: modalités financières

L'USP s'engage à verser, chaque année du programme, à Paris 1 un montant correspondant aux coûts spécifiques de fonctionnement du programme objet de la présente convention (cf. fiche financière).

Cette contribution est équivalente à 3800 (trois mille huit cents) euros par mission d'enseignement effectuée par un enseignant-chercheur de Paris 1 ou un éventuel enseignant vacataire sous contrat avec Paris 1.

Dans le cadre du M1, 4 (quatre) missions sont prévues. Le montant total pour la première année, correspondant à ces quatre missions, s'élève à 15 200 € (quinze mille deux cents euros).

À partir de la deuxième année, 8 (huit) missions sont prévues au total : les quatre missions du M1 ainsi que les quatre missions du M2. Le montant global s'élève alors à 30 400 € (trente mille quatre cents euros).

Paris 1 adressera chaque année une facture à l'USP correspondant au montant de la contribution tel qu'indiqué ci-dessus.

Après réception de la facture, et dans un délai de 30 (trente) jours, l'USP procédera au paiement par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de l'agent comptable de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dont les coordonnées sont les suivantes :

TRÉSOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	75000	00001005785	88
IBAN (International Bank Account Number)		Domiciliation	
FR76 1007 1750 0000 0010 0578 588		TPPARIS	
Titulaire du compte : UNIVERSITÉ PARIS 1 AGENCE COMPTABLE 12 PLACE DU PANTHÉON 75231 PARIS CEDEX 05		BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1	

Pour une meilleure identification du versement, le libellé de virement devra impérativement comporter en référence le numéro de la facture.

Article 15 : données à caractère personnel

Chaque Partie s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données. A cet égard, Paris 1 s'engage à respecter le règlement général de protection des données (RGPD). Dans l'exécution de ses obligations contractuelles découlant de la présente convention, elle traite les données à caractère personnel en sa qualité de responsable de traitement.

Si les Parties sont amenées à s'échanger des données à caractère personnel, elles conviennent de se rapprocher pour qualifier les responsabilités de chacune d'entre elles, et elles formaliseront dans une convention dédiée les droits et obligations de chacune en matière de protection des données à caractère personnel.

Article 16 : entrée en vigueur et modalités de la coopération

La présente convention est conclue sous condition de sa ratification par les instances de chaque établissement et par les autorités de tutelle concernées selon les procédures en vigueur dans chacun des deux pays.

Cette convention d'application prend ainsi effet à compter du jour de sa signature par le responsable légalement habilité de chacun des établissements après approbation de leurs instances de gouvernance compétentes.

Article 17 : amendements

La présente convention d'application peut être modifiée par accord écrit des Parties et, le cas échéant, après validation par les autorités compétentes des Parties, dans le cadre d'un avenant.

Article 18 : durée de la convention

La présente convention d'application est conclue pour une durée correspondante à celle de l'accord-cadre, sauf dénonciation sans préjudice aux actions engagées et sous réserve du maintien de l'accréditation des établissements à délivrer les diplômes visés aux articles 1 et 3 de la présente convention. Durant sa dernière année de validité, un renouvellement par voie d'avenant écrit entre les deux Parties pour une durée de 5 (cinq) ans sera considéré.

Article 19 : dénonciation

Cette convention d'application pourra être dénoncée à tout moment par l'une des Parties sous réserve du respect d'un préavis écrit de 6 (six) mois et de l'achèvement des programmes en cours, à la fin de l'année universitaire concernée.

Article 20 : règlement des différends

Les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement amiable pour tout différend qui pourrait survenir à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution (notamment motivée par un cas de force majeure), de l'interruption ou de la résiliation de la présente convention d'application.

Lorsqu'une des Parties estime qu'un différend met en péril le bon fonctionnement de la convention d'application, elle le notifie à l'autre Partie afin qu'il soit réglé dans un délai de 3 (trois) mois. Si au terme de ce délai le différend persiste, les Parties conviennent de mettre fin à la convention d'application sur demande dûment notifiée de l'une d'entre elles.

En cas de litiges liés à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, ceux-ci seront soumis au tribunal compétent du pays du défendeur.

Les Parties s'engagent à ce que nonobstant la résiliation de la présente convention d'application, les actions en cours soient mises en œuvre conformément à cette convention d'application par les établissements partenaires et menées à leur terme sans préjudice pour les étudiants concernés.

En cas de conflit entre les dispositions de la présente convention d'application et celles de l'accord-cadre, ces dernières prévaudront.

Cette convention d'application, rédigée en langues française et portugaise, est signée par les Parties concernées, auxquelles un exemplaire dûment signé par tous sera envoyé. Chacune des langues faisant également foi.

Signée pour et au nom de L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE par sa représentante légale :	Signée pour et au nom de UNIVERSIDADE DE SÃO PAULO par son représentant legal :
Christine Neau-Leduc Présidente	Carlos Gilberto Carlotti Recteur
Fait à _____ Date :	Fait à _____ Date :

	Signée pour et au nom de Faculdade de Economia, Administração, Contabilidade e Atuária da UNIVERSIDADE DE SAO PAULO par sa representante légale :
	Maria Dolores Montoya Diaz Directrice de la faculté Fait à _____ Date :

Annexe I

Disciplines de l'Ecole de Management de la Sorbonne pour l'obtention du titre « Master Management de l'Innovation »

Formation délocalisée de niveau Master en Management de l'Innovation

Les disciplines obligatoires de l'Ecole de Management de la Sorbonne pour l'obtention du titre de « Master Management de l'innovation » sont les suivantes :

Semestre 1 MS1	Horas	Semestre 1 MS2	Horas
Developing control and financing of innovation projects	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h	Marketing of innovation and brand strategy in digital area	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h
Knowledge economy and R&D policy	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h	Innovation leadership in human resources management	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h
Semestre 2 MS1	Horas	Semestre 2 MS2	Horas
Economics of creative industries, fashion and luxury	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h	Entrepreneurship and business creation	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h
Culture of innovation best practices in Europe and worldwide	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h	Risk and crisis management for innovation and environmental projects	90h total 2 crédits/aula, 30h 3 crédits/trabalho, 60 h

Annexe II

Règlement d'études du Master "Management de l'Innovation" de l'EMS et parcours des étudiants des cours de la Faculté d'Économie, d'Administration, de Comptabilité et d'Actuariat de l'Université de São Paulo

i) Parcours des étudiants en ÉCONOMIE

Le cours à temps plein a une durée idéale de quatre ans et une durée maximale de six ans, tandis que le cours en soirée a une durée idéale de cinq ans et une durée maximale de sept ans et demi. Dans le cas du programme à temps plein, en commençant le programme au septième semestre, l'étudiant aurait déjà suivi toutes les matières obligatoires du cours, à l'exception des deux matières liées au Travail de Fin d'Études. Pour le programme en soirée, en plus de ces matières, il y aurait les disciplines suivantes : EAE1236 – Économie Internationale, EAE1223 – Économétrie III, 1201201 – Entrepreneuriat et Innovation.

Concernant le parcours de l'étudiant à temps plein pendant le programme de Master, nous proposons le chemin optimal suivant :

1. Commencer le Master à partir du septième semestre du cours à temps plein et terminer au dixième semestre :

1. Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7o	EAE1400	Técnicas de Pesquisa em Economia	EAE1203 EAE1222 EAE1212	2	5	7	180
7o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
7o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
7o		Sorbonne I					
7o		Sobornne II					
	TOTAL	5 disciplinas		10	5	15	300
8o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
8o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
8o		SorbonneSorbonne III					
8o		SorbonneSorbonne IV					
	TOTAL	4 disciplinas		8	0	8	120
9o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
9o		Disciplina Optativa		4	0	4	150
9o		Disciplina Optativa		4	0	4	60
9o		SorbonneSorbonne V					
9o		SorbonneSorbonne VI					

	TOTAL	5 disciplinas		12	0	12	180
10º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
	EAE 1401	Monografia	EAE1400	6	1	7	120
10º		SorbonneSorbonne VII					
10º		SorbonneSorbonne VIII					
	TOTAL	4 disciplinas		10	0	4	60

Ainsi, dans le cas du programme à temps plein, le cursus serait prolongé d'une année supplémentaire, au-delà de la durée minimale de 4 ans pour l'achèvement du cours.

En ce qui concerne le parcours de l'étudiant du programme en soirée pendant le Master, nous proposons le cheminement optimal suivant :

2. Commencer le Master à partir du septième semestre du programme en soirée et le terminer au dixième semestre du programme :

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7º	EAE1236	Economia Internacional	EAE1203	4	0	4	60
7º	EAE1223	Econometria III	EAE1221	4	1	5	90
7º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
7º		SorbonneSorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	5 disciplinas		12	1	13	210
8º	1201201	Empreendedorismo e Inovação		4	6	10	240
8º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
8º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
8º		SorbonneSorbonne III					
8º		SorbonneSorbonne IV					
	TOTAL	5 disciplinas		12	6	18	360
9º	EAE1400	Técnicas de Pesquisa em Economia	EAE1203 EAE1222 EAE1212	2	5	7	180
9º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
9º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
9º		SorbonneSorbonne V					
9º		SorbonneSorbonne VI					
	TOTAL	5 disciplinas		10	5	15	300
10º	EAE1401	Monografia	EAE1400	6	1	7	120
10º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
10º		Disciplina Optativa		4	0	4	60
10º		SorbonneSorbonne VII					
10º		SorbonneSorbonne VIII					
	TOTAL	5 disciplinas		10	1	15	240

Ainsi, dans le cas du programme en soirée, le cursus ne serait pas prolongé au-delà de la durée minimale de 5 ans pour l'achèvement du cours.

ii) Parcours des étudiants en ADMINISTRATION

Le programme à temps plein a une durée idéale de 4 ans et une durée maximale de 6 ans, tandis que le programme en soirée a une durée idéale de 5 ans et une durée maximale de 7 ans et demi. Dans le cas du programme à temps plein, en commençant le Master au septième semestre, l'étudiant aurait déjà suivi toutes les matières obligatoires du cours, à l'exception du Stage Supervisionné I et des deux matières de développement du Travail de Fin d'Études. Pour le programme en soirée, en plus de ces matières, l'étudiant devrait également suivre les cours de Législation Fiscale (DEF0261), Économie de la Stratégie (EAD0376), Entrepreneuriat et Innovation (1201201) et Méthodologie de la Recherche Scientifique (EAD0911).

En ce qui concerne le parcours de l'étudiant du programme à temps plein pendant le Master, nous proposons le cheminement optimal suivant :

1. Commencer le Master à partir du septième semestre du programme à temps plein et le terminer au dixième semestre:

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7º	EAD0604	Estágio Supervisionado I		1	5	6	165
7º		Disciplinas Optativas Eletivas		4	0	4	60
7º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
7º		SorbonneSorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	7 disciplinas		9	5	14	285
8º		Disciplinas Optativas Eletivas		4	0	4	60
8º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
8º		SorbonneSorbonne III					
8º		SorbonneSorbonne IV					
	TOTAL	6 disciplinas		8	0	8	120
9º	EAD0600	Trabalho de Conclusão de Curso I	EAD0911	2	6	8	210
9º		Disciplinas Optativas Eletivas		2	0	2	30
9º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
9º		SorbonneSorbonne V					
9º		SorbonneSorbonne VI					
	TOTAL	6 disciplinas		8	6	14	300
10º	EAD0601	Trabalho de Conclusão de Curso II	EAD0600	2	6	8	210
10º		Disciplinas Optativas Eletivas		2	0	2	30
10º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
10º		SorbonneSorbonne VII					
10º		SorbonneSorbonne VIII					
	TOTAL	6 disciplinas		8	6	14	300

Ainsi, dans le cas du programme à temps plein, le cursus serait prolongé d'une année supplémentaire, au-delà de la durée minimale de 4 ans pour l'achèvement du cours.

En ce qui concerne le parcours de l'étudiant du programme en soirée pendant le Master, nous proposons le cheminement optimal suivant :

2. Commencer le Master à partir du septième semestre du programme en soirée et le terminer au dixième semestre du programme :

2. Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7º	DEF0261	Legislação Tributária		2	0	2	30
7º	EAD0376	Economia da Estratégia	EAD0675 EAD0679	4	0	4	60
7º		Disciplinas Optativas Eletivas		4	0	4	60
7º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
7º		Sorbonne Sorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	8 disciplinas		14	0	14	210
8º	1201201	Empreendedorismo e Inovação		4	6	10	240
8º	EAD0911	Metodologia da Pesquisa Científica		1	1	2	45
8º		Disciplinas Optativas Eletivas		4	0	4	60
8º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
8º		Sorbonne Sorbonne III					
8º		Sorbonne Sorbonne IV					
	TOTAL	8 disciplinas		13	7	20	405
9º	EAD0600	Trabalho de Conclusão de Curso I	EAD0911	2	6	8	210
9º	EAD0604	Estágio Supervisionado I		1	5	6	165
9º		Disciplinas Optativas Eletivas		2	0	2	30
9º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
9º		Sorbonne Sorbonne V					
9º		Sorbonne Sorbonne VI					
	TOTAL	7 disciplinas		9	11	20	465
10º	EAD0601	Trabalho de Conclusão de Curso II	EAD0600	2	6	8	210
		Disciplinas Optativas Eletivas		2	0	2	30

2. Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
10º		Disciplinas Optativas Livres		4	0	4	60
10º		Sorbonne Sorbonne VII					
10º		Sorbonne Sorbonne VIII					
	TOTAL	6 disciplinas		8	6	14	300

Ainsi, dans le cas du programme en soirée, la durée ne serait pas prolongée au-delà de la durée minimale de 5 ans pour l'achèvement du cours.

iii) Parcours des étudiants de COMPTABILITÉ

Commencer le Master à partir du septième semestre et le terminer au dixième semestre du programme :

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré Requisito	CA	Ctra	CT	CH
7º	EAC0580	Jogos de Empresas	EAC0599	4	0	4	60
7º	EAC0583	Análise de Demonstrações Contábeis e Avaliação de Empresas	EAC0413	4	0	4	60
7º	EAD0755	Análise da Decisão	MAE0219	2	0	2	30
7º	EAC0153	Contabilidade Aplicada ao Setor Público	EAC0481	4	0	4	60
7º		Sorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	4 disciplinas		14	0	14	210
8º		Disciplinas Optativas Eletivas		8	0	8	120
8º		Sorbonne III					
8º		Sorbonne IV					
	TOTAL			8	0	8	120
9º	EAC0706	Trabalho de Conclusão de Curso I	EAC0495	2	5	7	180
9º	EAC0582	Tópicos de Tecnologia nos Negócios	EAC0548	4	0	4	60
9º		Sorbonne V					
9º		Sorbonne VI					
	TOTAL			6	5	11	240
10º	EAC0707	Trabalho de Conclusão de Curso II	EAC0706	2	5	7	180
10º		Disciplinas Optativas Livres		10	0	10	150
10º		Sorbonne VII					

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré Requisito	CA	Ctra	CT	CH
10º		Sorbonne VIII					
	TOTAL			12	5	17	330

iv) Parcours des étudiants de SCIENCES ACTUARIELLES

Commencer le Master à partir du septième semestre et le terminer au dixième semestre du programme :

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
7º	EAC0455	Análise de Investimentos	EAC0411 e EAC0466	4	0	4	60
7º	EAC0469	Matemática Atuarial Não-Vida II	EAC0465	4	0	4	60
7º	EAC0457	Modelos de Seguro Saúde	EAC0457	4	0	4	60
7º		Sorbonne I					
7º		Sorbonne II					
	TOTAL	5 disciplinas		12	0	12	180
8º	EAC0329	Análise e Mensuração de Riscos Financeiros	EAC0455	4	0	4	60
8º	EAC0464	Avaliação Atuarial das Provisões Técnicas	EAC0469	4	0	4	60
8º		Sorbonne III					
8º		Sorbonne IV					
	TOTAL	4 disciplinas		8	0	8	120
9º	EAC0575	Métodos de Custeio de Planos de Previdência	EAC0424	4	0	4	60
9º	EAC0606	Trabalho de Conclusão de Curso I		2	4	6	150
9º		Disciplinas Optativas Lives/Eletivas		4	0	4	60
9º		Sorbonne V					
9º		Sorbonne VI					
	TOTAL	5 disciplinas		6	4	14	270
10º	DCO0462	Direito de Seguros Privados		4	0	4	60
10ª	EAC0607	Trabalho de Conclusão de Curso I		2	5	7	180
10º		Disciplinas Optativas Lives/Eletivas		4	0	4	60
10º		Sorbonne VII					

Semestre	Código	Nome da Disciplina	Pré-Requisito	CA	CTra	CT	CH
10º		Sorbonne VIII					
	TOTAL	5 disciplinas		10	5	15	300

[illegible]

[illegible]

M2 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																															
Modalités du contrôle des connaissances																															
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1			Seconde chance / Session 2		Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement															
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualise car présentes dans plusieurs maquettes > NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention « parcours»)	Nb de groupes imputables à la formation (2)				Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseigne ment imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseigne ment imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU				
												CM	TD		CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	Sur budget central	Sur ressources propres				CM	TD	CM	TD
Semestre 9																															
UE 1 : Economia						17	12																								
Cours obligatoire	Técnicas de Pesquisa em Economia		180	0	9	9	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	270		
Cours obligatoire	Disciplina Optativa		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0		
Cours obligatoire	Disciplina Optativa		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0		
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																								
Cours obligatoire	Sorbonne 5 : Marketing of innovation and brand strategy in digital area		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	45	0			
Cours obligatoire	Sorbonne 6 : Innovation leadership in human resources management		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0				
UE 3 : Professionnalisation						2	2																								
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0				
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0				
Total			360	0								5	0													0	0	98	270		
Volume horaire étudiant																										0		368			
Semestre 10																															
UE 1 : Economia						15	15																								
Cours obligatoire	Monografia		120	0	7	7	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	180			
Cours obligatoire	Disciplina Optativa		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90				
Cours obligatoire	Disciplina Optativa		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90				
UE 2 : Management de l'Innovation						10	12																								
Cours obligatoire	Sorbonne 7 : Entrepreneurship and business creation		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0				
Cours obligatoire	Sorbonne 8 : Risk and crisis management for innovation and environmental projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0				
UE 3 : Professionnalisation						2	2																								
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0				
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0				
Total			240	30								4	1													0 <td>0</td> <td>98</td> <td>360</td> <th></th>	0	98	360		
Volume horaire étudiant			<td>270</td> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <td>0</td> <th></th> <td>458</td> <th></th> <th></th>	270																						0		458			
Total annuel			600	30		60																				0		826			
			630																												

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																							
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation	Modalités du contrôle des connaissances			Mutualisation		Nb de groupes						Charge d'enseignement						
						Session 1		Seconde chance / Session 2															
			Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU			
										Sur budget central	Sur ressources propres	Sur budget central	Sur ressources propres	Sur budget central	Sur ressources propres								
			CM	TD	Coef.	ECTS				CM	TD		CM	TD	CM	TD	CM	TD					
Semestre 7 UE 1 : Administração						22	22																
Cours obligatoire	Estágio Supervisionado I		165	0	12	12	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	0	247,5	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	0	0	
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionnalisation						2	2																
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride				0	1		0	0	0	0	0	4	0	
Total			369	30									5	0						0	0	98	337,5
Volume horaire étudiant				399																0		435,5	
Semestre 8																							
UE 1 : Administração						10	10																
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	5	5	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	0	90	
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionnalisation						2	2																
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride				1	0		0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride				0	1		0	0	0	0	0	4	0	
Total			204	30									4	1						0	0	98	180
Volume horaire étudiant				234																0		278	
Total annuel			573	60		60														0		713,5	
			633																				

[illegible]

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																												
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Modalités du contrôle des connaissances			Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement														
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)	Code VET porteur (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1P5	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1P5	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU						
														Sur budget central	Sur ressources propres			Sur budget central	Sur ressources propres									
Semestre 7																												
UE 1 : Administração						14	14					CM	TD															
Cours obligatoire	Legislação Tributária		30	0	2	2	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	45	
Cours obligatoire	Economia da Estratégia		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																					
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionalisation						2	2																					
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Total			294	30								6	0											0	0	98	135	
Volume horaire étudiant			324																				0			233		
Semestre 8																												
UE 1 : Administração						18	18																					
Cours obligatoire	Empreendedorismo e Inovação		240	0	8	8	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	360	
Cours obligatoire	Metodologia da Pesquisa Cientifica		45	0	2	2	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	67.5	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres		60	0	4	4	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90	
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																					
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury		30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionalisation						2	2																					
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation		24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat		0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Total			204	30								4	1										0	0	98	180		
Volume horaire étudiant			234																				0			278		
Total annuel			498	60		60																	0			511		
			558																									

M2 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																							
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation	Modalités du contrôle des connaissances			Mutualisation	Nb de groupes	Charge d'enseignement												
			CM	TD		Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON			Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS	Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)
					Sur budget central											Sur ressources propres	Sur budget central			Sur ressources propres			
																					CM		
Semestre 7					22	22																	
UE 1 : Contabilité																							
Cours obligatoire	Jogos de Empresas	60	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Análise de Demonstrações Contábeis e Avaliação de Empresas	60	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Análise da Decisão	30	0	4	4	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cours obligatoire	Contabilidade Aplicada ao Setor Público	60	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																	
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionalisation					2	2																	
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation	24	0	1	1	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneurial	0	30	1	1	Non	Oui	Hybride		0	1			0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Total		294	30							6	0									0	98	180	
Volume horaire étudiant		324																		0	278		
Semestre 8					10	10																	
UE 1 : Contabilité																							
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Eletivas	120	0	11	11	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	180	
UE 2 : Management de l'Innovation					12	12																	
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	45	0	
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	45	0	
UE 3 : Professionalisation					2	2																	
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation	24	0	1	1	Non	Oui	Hybride		1	0			0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneurial	0	30	1	1	Non	Oui	Hybride		0	1			0	0	0	0	0	0	0	4	0	
Total		204	30							3	1									0	98	180	
Volume horaire étudiant		234																		0	278		
Total annuel		498	60		60															0	556		
		558																					

M2 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																													
Modalités du contrôle des connaissances																													
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Seconde chance / Session 2		Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement															
		CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualise car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention « parcours»)	Nb de groupes imputables à la formation (2)				Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'ensemem ent imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'ensemem ent imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU			
											CM	TD		Sur budget central	Sur ressources propres	CM	TD	CM	TD	CM	TD	Sur budget central	Sur ressources propres						
Semestre 9				15	15																								
UE 1 : Contabilidade																													
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso I	180	0	9	9	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270			
Cours obligatoire	Tópicos de Tecnologia nos Negócios	60	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270			
UE 2 : Management de l'Innovation				12	12																								
Cours obligatoire	Sorbonne 5 : Marketing of innovation and brand strategy in digital area	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
Cours obligatoire	Sorbonne 6 : Innovation leadership in human resources management	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionalisation				2	2																								
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation	24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat	0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Total		324	30																										
Volume horaire étudiant		354																											
Semestre 10																													
UE 1 : Contabilidade				17	17																								
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso II	180	0	9	9	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270			
Cours obligatoire	Disciplinas Optativas Livres	150	0	8	8	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225			
UE 2 : Management de l'Innovation				10	12																								
Cours obligatoire	Sorbonne 7 : Entrepreneurship and business creation	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
Cours obligatoire	Sorbonne 8 : Risk and crisis management for innovation and environmental projects	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionalisation				2	2																								
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation	24	0	1	1	Non	Oui	Hybride			1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat	0	30	1	1	Non	Oui	Hybride			0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Total		414	30																										
Volume horaire étudiant		444																											
Total annuel		738	60		60																								
		798																											

M1 Management de l'Innovation (délocalisé FEA USP)																																
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Volume horaire encadré		Evaluation		Modalités du contrôle des connaissances				Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement																	
			CM	TD	Coef.	ECTS	Session 1		Seconde chance / Session 2						Nb de groupes imputables à la formation (HETD)				Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU											
							Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs composantes	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la mention + parcours)	Nb de groupes imputables à la formation (2)		Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1P5	Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1P5	Sur budget central				Sur ressources propres										
														CM	TD								CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD
Semestre 7 UE 1 : Atuárias						18	18							CM	TD			CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD							
Cours obligatoire	Análise de Investimentos			60	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Matemática Atuarial Não-Vida II			60	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Modelos de Seguro Saúde			60	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0		
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																									
Cours obligatoire	Sorbonne 1 : Knowledge economy and R&D policy			30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	45	0		
Cours obligatoire	Sorbonne 2 : Developing control and financing of innovation projects			30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionnalisation						3	3																									
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation			24	0	1	1	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat			0	30	3	3	Non	Oui	Hybride				0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Total				264	30									5	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98	180			
Volume horaire étudiant				294														0	0								278					
Semestre 8																																
UE 1 : Atuárias						12	12																									
Cours obligatoire	Análise e Mensuração de Riscos Financeiros			60	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	90		
Cours obligatoire	Avaliação Atuarial das Provisões Técnicas			60	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	90			
UE 2 : Management de l'Innovation						12	12																									
Cours obligatoire	Sorbonne 3 : Culture of innovation best practices in Europe and worldwide			30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0			
Cours obligatoire	Sorbonne 4 : Economics of creative industries, fashion and luxury			30	0	6	6	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionnalisation						3	3																									
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation			24	0	1	1	Non	Oui	Hybride				1	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat			0	30	2	2	Non	Oui	Hybride				0	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0				
Total				204	30									3	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98	90			
Volume horaire étudiant				234														0	0								188					
Total annuel				468	60		60											0	0								466					
				528																												

M2 Management de l'innovation (délocalisé FEA USP)																											
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	Modalités du contrôle des connaissances																								
			Volume horaire encadré		Evaluation		Session 1		Seconde chance /	Mutualisation		Nb de groupes		Charge d'enseignement													
			CM	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI) OUI ou NON	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisation car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B même composante > OUI-C	Liste des VET ou parcours partageant cet élément pédagogique	Total Nb de groupes (1)		Code VET porteuse (pour OSE) [Si création, indiquer la mention « parcours »]	Nb de groupes imputables à la formation (2)				Nb de groupes imputables à une autre formation ou composante UP1PS		Nb de groupes imputables à un partenaire ou un tiers hors UP1PS		Charge d'enseignement imputable à la formation (HETD)		Charge d'enseignement imputable à une autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	Charge d'enseignement imputable à un partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	Section CNU
												Sur budget central	Sur ressources propres		CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD	Sur budget central	Sur ressources propres			
Semestre 9			UE 1 : Aludrias		15	15																					
Cours obligatoire	Métodos de Custeio de Planos de Previdência	60	0	4	4	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	90
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso I	150	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Cours obligatoire	Disciplinas Opativas Lives/Eletivas	60	0	4	4	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
UE 2 : Management de l'innovation					12	12																					
Cours obligatoire	Sorbonne 5 : Marketing of innovation and brand strategy in digital area	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	45	0		
Cours obligatoire	Sorbonne 6 : Innovation leadership in human resources management	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	45	0		
UE 3 : Professionalisation					2	2																					
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation	24	0	1	1	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0		
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat	0	30	1	1	Non	Oui	Hybride		0	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0		
Total		354	30																								
Volume horaire étudiant			384																								
Semestre 10			UE 1 : Aludrias		17	17																					
Cours obligatoire	Direito de Seguros Privados	60	0	4	4	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	90	
Cours obligatoire	Trabalho de Conclusão de Curso I	180	0	9	9	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	270		
Cours obligatoire	Disciplinas Opativas Lives/Eletivas	60	0	4	4	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	90		
UE 2 : Management de l'innovation					10	12																					
Cours obligatoire	Sorbonne 7 : Entrepreneurship and business creation	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0			
Cours obligatoire	Sorbonne 8 : Risk and crisis management for innovation and environmental projects	30	0	6	6	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	45	0			
UE 3 : Professionalisation					2	2																					
Cours obligatoire	Ecosystème français et européen d'innovation	24	0	1	1	Non	Oui	Hybride		1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0		
Cours obligatoire	Challenge innovation et projet entrepreneuriat	0	30	1	1	Non	Oui	Hybride		0	1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0			
Total		384	30																								
Volume horaire étudiant			414																								
Total annuel			738	60	60																						
			738																								



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
MANAGEMENT DE L'INNOVATION**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Management de l'innovation

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré- requis
Innovation Management Communication et Data Science		M1	x							x	x	
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M1	x								x	
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M1	x							x	x	
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M1	x							x	x	
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M1	x							x	x	
Innovation Management Communication et Data Science		M2	x							x	x	M1 IMCDS
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M2	x							x	x	M1IMTE
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M2	x							x	x	M1 IMTDD
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M2	x							x	x	M1 IMMIL
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M2	x	x						x	x	M1 IMAIC
Economia integral		M1	x									

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Economia integral		M2	x									
Economia noturno		M1	x									
Economia noturno		M2	x									
Administração integral		M1	x									
Administração integral		M2	x									
Administração noturno		M1	x									
Administração noturno		M2	x									
Contabilidade		M1	x									
Contabilidade		M2	x									
Atuárias		M1	x									
Atuárias		M2	x									

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Aucune de disposition particulière pour l'accès au niveau M1 des parcours en formation initiale. Nécessité de signature d'un contrat d'apprentissage pour les M1 en FA. L'accès au niveau M2 d'un parcours se fait de droit après validation du niveau M1 du même parcours (parcours M1/M2 tubulaires).

Concernant tous les parcours de la Mention de Mention Management de l'Innovation en apprentissage et alternance, la réglementation spécifique suivante particulière s'applique : encadrement du contrat d'apprentissage contrat de travail spécifique, encadré par le Code du travail, notamment les articles L6221-1 et suivants ; décret n°2019-1489 du 27 décembre 2019 précise les modalités de dépôt des contrats d'apprentissage ; - financement des contrats d'apprentissage, régie par les articles L6241-1 à L6241-9 du Code du travail, avec la répartition des fonds et les modalités de versement selon les décrets n°2019-1438 et n°2019-1491 ; textes spécifiques à FRANCE COMPETENCES + aux Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Dispositions spécifiques de validation

Les cours du parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) et M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) ainsi qu'en parcours M2 Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC) ; M2 Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL) ; M2 Innovation Management Communication et Data Science (IM C&DS) sont considérés être des cours-conférences de méthode (étant donné le caractère professionnalisant et méthodologique de ces enseignements), de manière à ce que ladite condition d'assiduité s'applique. La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap. En master 2ème année l'assiduité aux cours et séminaires est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de deux absences motivées par semestre pour chaque cours. La réglementation spécifique à l'apprentissage et à l'alternance s'applique aux parcours en FA.

2. Modalités d'accès

Modalités en M1 pour le parcours en formation initiale en apprentissage de la mention Management de l'Innovation:

admissibilité pour l'ensemble des parcours de la mention : CV complet (indiquant le parcours, les expériences professionnelles, accompagné ou non de lettres de recommandation ...) + note de synthèse de une à deux pages où le candidat se présentera et précisera sa motivation, puis détaillera son projet professionnel + l'attestation du DELF/DALF ou TCF niveau C1 (pour les candidatures d'étudiants étrangers).

admission par parcours : entretien devant un jury

Précision sur la notion de capacité d'accueil parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) et parcours M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) ; parcours M2 Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC) parcours ; M2 Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL) et parcours M2 Innovation Management Communication et Data Science (IM C&DS) :

Au niveau des capacités d'accueil de la Mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) on entend l'ensemble :

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l'Innovation (et qui entrent de droit dans le M2 mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) ;
- des étudiants en retour aux études après une année de césure (intégrables de droit dans le M2 mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat (IMT&E) ;
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d'un titre étranger dont l'équivalence aura été validée (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

Et parcours M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) :

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l'Innovation (et candidatent au M2 mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) ;
- des étudiants en retour aux études après une année de césure (qui candidatent au M2 mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management des Technologies et Développement Durable (IMT&DD) ;
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d'un titre étranger dont l'équivalence aura été validée (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

Et parcours M2 Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC) :

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l'Innovation (et candidatent au M2 mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC)) ;
- des étudiants en retour aux études après une année de césure (qui candidatent au M2 mention Management de l'Innovation parcours Innovation Management Arts et Industries Créatives (IM A&IC)) ;
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d'un titre étranger dont l'équivalence aura été validée (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

Et parcours M2 Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL) :

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l'Innovation (et candidatent au M2 mention Management de l'Innovation parcours M2 Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL)) ;
- des étudiants en retour aux études après une année de césure (qui candidatent au M2 mention Management de l'Innovation parcours Innovation Management Mode et Industries du Luxe (IM M&IL)) ;
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d'un titre étranger dont l'équivalence aura été validée (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

Et parcours M2 Innovation Management Communication et Data Science (IM C&DS) :

- des étudiants qui ont validé le M1 mention Management de l'Innovation (et qui entrent de droit dans le M2 mention Management de l'Innovation parcours M2
- des étudiants qui ont validé une autre mention de M1 à Paris 1 ou dans un autre établissement (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des étudiants détenteurs d'un titre étranger dont l'équivalence aura été validée (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;
- des candidats ayant validés une VAE/VAP (et retenus à l'issue de la validation de leur candidature selon les modalités rappelées plus haut) ;

3. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : Français

Langue secondaire d'enseignement : Anglais

4. Organisation des examens

Dispositions spécifiques d'examen en M1 en formation initiale (parcours M1 IMT&E) : Les examens se déroulent pendant les périodes dédiées ou tout au long du semestre, en fonction des modalités d'évaluation définies dans les maquettes pédagogiques.

Dispositions particulières pour les M1 et M2 en apprentissage (M1-M2 IMCDS, M1-M2 IMMIL, M1-M2 IMAIC, M1-M2 IMT&DD) : Les parcours en apprentissage, qui ne suivent pas le calendrier réglementaire des M2 en formation initiale, s'adaptent au rythme de l'alternance, en fonction des modalités d'évaluation définies dans les maquettes pédagogiques. L'organisation des examens est flexible : ils peuvent être concentrés sur une période spécifique ou répartis de manière continue tout au long du semestre. En master M2, le redoublement est soumis à l'appréciation du jury.

5. Organisation des sessions d'examen

Dispositions générales pour les M1 (parcours M1 IMT&E, M1 IMT&DD, M1 IMMIL, M1 IMAIC) : Session 1 et Session 2 d'examen selon le calendrier prévu.

Dispositions spécifiques pour le M1 IMCDS et les M2 (parcours M2 IMT&E, M2 IMT&DD, M2 IMMIL, M2 IMAIC) : une session unique. Une seule session d'examen est prévue. Cependant, une session de rattrapage peut être organisée par dérogation sur décision du responsable de la formation.

6. Nature des stages

Dispositions spécifiques aux M1 en formation initiale (parcours M1 IMT&E) : Stage facultatif. Dispositions spécifiques au M2 IMT&E : Stage obligatoire d'une durée minimum de 4 mois pour tous les étudiants hors alternance.

7. Notation des épreuves

Dispositions spécifiques aux M1 :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui.
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

Dispositions spécifiques aux M2 :

- Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : oui
- Existence d'unité(s) d'enseignements non notée (U.E. à validation (VAL)) : non

8. Dispositions spécifiques de validation

9. Rubrique libre

Césure : une césure peut être réalisée entre le M1 et le M2 sauf pour le M1-M2 IMCDS. Le projet de césure s'inscrit dans une perspective pédagogique et en cohérence avec l'organisation générale du parcours. Les cours dispensés en anglais peuvent donner lieu à des examens dans la même langue.

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Innovation Management Communication et Data Science		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 Session 2	Facultatif		x	
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 Session 2			x	
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 Session 2			x	
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M1	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session 1 Session 2			x	
Innovation Management Communication et Data Science		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique	Obligatoire si FI : 4 mois		x	
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M2	Français	Durant les périodes d'examen et en cours de semestre	Session unique			x	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Innovation Management Communication et Data Science		M1	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M1		x			
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M1		x			
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M1		x			
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M1		x			
Innovation Management Communication et Data Science		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management des Technologies et Entrepreneuriat		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management des Technologies et Développement Durable		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management Mode et Industries du Luxe		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			
Innovation Management Arts et Industries Créatives		M2	x (note minimale de 10/20 pour le mémoire)	x			